



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communiqué de presse  
24 novembre 2021

# concours d'innovation

## i-PhD i-Lab

### OUVERTURE DES CANDIDATURES AUX CONCOURS D'INNOVATION I-PHD ET I-LAB POUR ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE DANS LA DEEPTech

*Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, lancent la 3<sup>ème</sup> édition du concours i-PhD et la 24<sup>ème</sup> édition du concours i-Lab : deux concours pour encourager l'entrepreneuriat dans les start-ups à forte densité technologique, financés par le Programme d'investissements d'avenir (PIA).*

### L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES INNOVATEURS FRANÇAIS GRÂCE AUX CONCOURS D'INNOVATION

Le Gouvernement s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'Etat est considéré comme un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques et représente la marque d'un fort engagement auprès des entreprises, via des financements, une labellisation et une communication renforcée.

C'est pourquoi l'Etat a mis en place, à travers le Concours d'innovation, financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance en collaboration avec l'ADEME sur certaines thématiques, un soutien aux chercheurs et aux entreprises innovantes français, via 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov. L'objectif de ces concours est donc de favoriser le développement de la deeptech en France sur un continuum de l'innovation : du labo, à la création, vers la croissance.

Depuis 1999, les concours d'innovation ont déjà récompensé plus de 3800 lauréats.

## 3<sup>EME</sup> EDITION DU CONCOURS I-PHD : SOUTENIR LES VOCATIONS ENTREPRENEURIALES DES JEUNES DOCTEURS

Selon la dernière [Enquête nationale Jeunes Chercheurs et Entrepreneuriat](#) sur le **rapport à l'entrepreneuriat Deeptech** menée par PhD Talent et Bpifrance, 43% des jeunes chercheurs envisagent la création de start-up comme une option dans leur poursuite de carrière. Pour près de 58% d'entre eux la démarche entrepreneuriale est perçue comme un levier d'impact sociétal.

Depuis 3 ans, **l'Etat, notamment à travers le plan deeptech, soutient les chercheurs qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat au service de l'innovation française** en les accompagnant au sein des laboratoires et en s'appuyant sur la valorisation de travaux de recherche publique. La Loi de Programmation de la Recherche de 2020 a fixé comme objectif l'émergence de 500 startups deeptech par an à horizon 2030.

Le concours i-PhD, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, a été créé pour stimuler la dynamique entrepreneuriale des jeunes docteurs et pour mieux accompagner le développement de start-up deeptech en lien avec les établissements de recherche publics et leur écosystème de valorisation.

Ce concours concerne les doctorants devant soutenir jusqu'à deux ans avant l'année du concours ou les docteurs ayant soutenu depuis moins de trois ans. Les candidats doivent être soutenus par leur laboratoire et accompagnés par une Structure de Transfert de Technologie

**Depuis 2019, 72 projets ont été sélectionnés.** Chaque lauréat bénéficie, d'une mise en visibilité, d'un programme d'accompagnement d'un an lui permettant d'accélérer son projet et affiner sa posture entrepreneuriale (mentorat, accès privilégié à la bourse French Tech avec un seuil d'intervention bonifié, temps forts immersifs dans l'écosystème deeptech, outils de promotion pour les Grands Prix).



« Ayant un parcours scientifique, je pense avoir encore à apprendre pour qu'ASTRIIS démarre et atteigne sa maturité, c'est pourquoi j'ai postulé pour ce concours. En tant que lauréat du concours, les connaissances et l'expérience de l'entrepreneuriat que j'obtiendrai en étant immergé dans l'écosystème Bpifrance (Entrepreneurs, investisseurs et Professionnels de la Deeptech) seront essentielles pour façonner mon avenir en tant que jeune-docteur entrepreneur », témoigne **Amgad Mohamed**, projet **ASTRIIS**, accompagné par Linksum, Laboratoire Gipsa-Lab, Lauréat i-PhD de la 2<sup>ème</sup> édition du concours i-PhD.

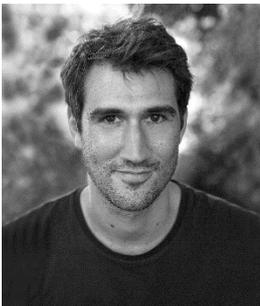
**Le dépôt des candidatures est ouvert**  
**du 24 novembre 2021 au 22 mars 2022 à minuit (heure de Paris)**  
 sur le site de démarches simplifiées:  
[Appel à candidature Concours i-PhD · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

## 24<sup>EME</sup> ÉDITION DU CONCOURS I-LAB : SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS POUR LA CRÉATION DE START-UP

Le concours i-Lab valorise les résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises de technologies innovantes. Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, il **finance les meilleurs projets de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, grâce à une aide financière (pouvant aller selon les projets jusqu'à 600K€) et un accompagnement adapté.**

En 23 ans d'existence, i-Lab est devenu un point de passage privilégié pour les porteurs de projets innovants et un label de qualité unanimement reconnu par les investisseurs *deeptech* : **3 629 lauréats, pour 496 M€ mobilisés et 2 155 entreprises de technologies innovantes créées.**

En 2022, le concours i-Lab s'adresse à des porteurs de projet d'entreprise non créée ou d'entreprise de moins de 2 ans, dans un secteur à forte intensité technologique.



« Le plus grand intérêt d'i-Lab était le financement pour réaliser des preuves de concept à une période où les investisseurs n'étaient pas encore prêts à prendre de risque. Ce concours a été décisif pour financer les premiers travaux de PILI et à motiver les fondateurs. Nous n'aurions peut-être pas pu nous développer sans i-Lab. Notre société compte maintenant 26 salariés, nous avons récemment reçu des pré-commandes importantes et envisageons de démarrer la construction d'une usine en France dès l'année prochaine ! Ces très belles perspectives augurent aussi de fortes réductions d'émissions de CO2, ce pour quoi nous avons créés la société en 2015 », témoigne Jérémie Blache CEO de [PILI](#), lauréat du concours i-Lab 2015.

**Le dépôt des candidatures est ouvert  
du 24 novembre au 2021 au 1er février 2022 à 12h00 à midi (heure de Paris)**

sur le site de dépôt de Bpifrance :  
[Appel à candidatures Concours i-Lab](#)

## Contacts Presse

---

**Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation**

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)**Ministère de l'Economie, des Finances et de la  
Relance - Cabinet de Cédric O**

01 53 18 43 10

[presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)

---

**Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)**Bpifrance**

01 41 79 85 38

[laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr](mailto:laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr)

---

### A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : [@SGPI\\_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

### A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse